

#### 7.4 Mesures applicables aux particuliers

- Les mesures d'interdiction suivantes pour les particuliers ne s'appliquent pas:
  - x dès lors qu'il y a réutilisation d'eau de pluie stockée en citerne ou cuve, **sauf l'interdiction d'arrosage entre 10 h et 20 h.**
  - x en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte.

Usages	Mesures applicables dès le franchissement du seuil		
	Alerte	Alerte renforcée	Crise
Remplissage des piscines privées non ouvertes au public	<b>Interdit</b> - sauf premier remplissage en cas de chantier en cours débuté avant le déclenchement de l'alerte sur la zone de gestion concernée		<b>Interdit</b>
Arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantations en contenant et jardinières, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an	<b>Interdit</b> - sauf arrosage des massifs fleuris, plantations en contenant et jardinières, arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an entre <b>20 h et 10 h.</b>	<b>Interdit</b> - sauf arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 1 an entre <b>20 h et 10 h.</b>	<b>Interdit</b>
Arrosage des potagers	<b>Interdit de 10 h à 20 h.</b>		
Lavage des véhicules chez les particuliers	<b>Interdit</b>		
Lavage des voies et trottoirs, nettoyage des façades, toitures et terrasses	<b>Interdit</b> - sauf avec du matériel haute pression.	<b>Interdit</b> - sauf avec du matériel haute pression et si chantier démarré avant le déclenchement de l'alerte renforcée sur la zone de gestion concernée.	<b>Interdit</b>